

Tours, le 18 septembre 2023

## CSAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Étaient présents :

- Pour la Direction, Monsieur Thierry POURQUIER, Monsieur Christophe DURAIN, Madame Frédérique MAUREL, Madame Sophie MENDEZ, Monsieur Eric RAIMBAULT, Madame Magali ROBIN ;
- Pour représenter le personnel, CGT, FO et **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**, (la CFDT s'étant excusée pour son absence).

### L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation des PV des CSAL des 11 avril et 20 juin 2023 ;**
2. Présentation du **Pôle Maîtrise Activité** (pour information) ;
- 3. Bilan du rattachement de la MISSION FONCIÈRE au PGP (Pôle Gestion Publique),** (pour information) ;
4. Extension de compétence du **Centre de Contact d'Epinal** à la **Trésorerie Amendes** (pour information) ;
5. Présentation du **TBVS** (Tableau de Veille Sociale) 2022 (pour information) ;
- 6. Questions diverses**

### **1. Approbation des procès verbaux**

Les PV des CSAL des 11 avril et 20 juin derniers ont été validés par toutes les organisations syndicales en présence.

### **2. Présentation du Pôle Maîtrise Activité**

Monsieur POURQUIER a présenté Madame Magali ROBIN, nouvellement affectée à la DDFIP 37, en service de direction, et les élus présents pour son premier CSAL en Indre & Loire se sont présentés en retour.

Ceci a permis d'aborder le 1<sup>er</sup> sujet prévu, « pour notre information », la création d'un **Pôle Maîtrise Activité**, justement piloté par Madame ROBIN, par fusion de la Mission Risques et Audit (MRA) et de la Division Stratégie, contrôle de gestion et qualité de service .

Le Directeur (Thierry POURQUIER) nous indique que les contours de cette nouvelle mission restent à définir.

S'il s'agit d'une énième création de pôle qui reprend les tâches de services désormais fusionnés, ses missions restent encore à définir et à affiner, notamment celles en liaison avec le Pôle Ressources.

Devant nos inquiétudes affichées concernant le maintien des emplois, Monsieur POURQUIER s'engage à maintenir les effectifs sur lesquels il ne « grappillera pas ! »

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** demeurera donc attentif aux évolutions de cette nouvelle mission au sein de notre direction, car enfin, il est assez étonnant de créer une structure avec des moyens, un pilote, mais sans plan de vol affiché !

### **3. Bilan du rattachement de la mission foncière au Pôle de Gestion Publique**

Ce rattachement est une décision qui avait été prise fin 2022, la Mission Foncière étant au préalable rattachée au pôle Gestion Fiscale.

Ce bilan reprend principalement les liaisons qui existaient déjà auparavant, entre le Service Départemental des Impôts Fonciers et le Service de Fiscalité Directe Locale ainsi que les liaisons entre ce dernier et les collectivités locales.

Il met également l'accent sur le rôle des Conseillers aux Décideurs Locaux, dépendant du pôle Gestion Publique, rôle qui, en pratique et sauf exception, reste fort anecdotique. L'objet de ce bilan relève clairement d'un exercice d'auto-satisfaction de la part de la Direction.

Or nous ne pouvons que constater que ce 1<sup>er</sup> bilan est teinté du marasme de GMBI, GESLOC (suivi des autorisations d'urbanisme, dématérialisation des déclarations des propriétaires et gestion des taxes d'aménagement) et des conséquences sur les services fonciers, induites par GESTODL.

Bien sûr, cela nous est annoncé comme étant « sans problème », cependant GMBI, avait été aussi annoncé comme ne présentant aucun problème... Et, on a vu !

Dans les faits, ce sont bien les usagers et les agents qui font les frais de ces innovations à marche forcée, mal pensées et mal conçues.

### **4. Extension de compétence du Centre de Contact Amendes d'Epinal (« CCA ») :**

C'est sur proposition de la DG, que les services amendes de Bourgogne, puis de 4 des 6 départements de la région Centre ont été sélectionnés pour bénéficier de la contribution du CCA d'Epinal.

Le CCA présente un taux de « décroché » supérieur à 80 %.

Les agents du CCA feront les réponses généralistes aux demandes des usagers, ils pourront accepter les paiements à distance, et accorder des délais de paiement.

Ils auront accès à l'agenda APRDV de la trésorerie amende (2 créneaux de 1/2 journées ont été bloqués à cette fin), pour prise de RV à distance.

La mise en œuvre est prévue pour octobre.

Cela sera, sans nul doute, un réel gain de temps et d'énergie pour les agents de la trésorerie amendes.

En contrepartie, il est attendu un recentrage sur la mission « recouvrement intensif » par ce service.

Actuellement, le taux (> 30 %) a dépassé l'objectif fixé pour le service ; cependant, pour la Direction, il mériterait d'être amélioré.

En termes de communication, le numéro d'appel sur les avis d'amendes et les annuaires sera modifié, un affichage en interne et à destination des MFS est en cours de distribution.

Le Directeur indique qu'il faudrait que tous les impôts, taxes et amendes soient désormais accessibles en messagerie directe depuis le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

De plus, il précise son souhait que tous les agents d'accueil, (qu'ils soient basés en MFS ou au sein de nos guichets internes), soient en capacité de renseigner tous les usagers sur toutes les taxes, impôts, amendes.

C'est-à-dire, être en capacité d'identifier qui a émis l'avis (ou le titre), et qui contacter pour le recouvrement ? Comment payer ?

Devant le magnifique tableau ainsi dressé de l'apport du CCA pour nos collègues de la trésorerie Amendes nous interrogeons :

« Est-ce que la CCA sera réellement en capacité d'assurer cette nouvelle mission ?

Quels sont les moyens attribués ?

On a vu ce que cela a donné pour les Centres de Contact qui avaient été créés pour venir en soutien aux SIP, et que désormais le SIP soutient ! »

Madame MENDEZ objecte que la problématique n'est pas tout à fait la même, car il n'existe pas dans le recouvrement des amendes de pics d'activité, comme c'est le cas pour les SIP.

Le Directeur indique que d'autres CCA seront créés dans l'avenir à l'image de celui d'Epinal afin de venir en soutien aux trésoreries amendes du territoire national.

Concernant « AMD » (l'applicatif de recouvrement des amendes), tout le monde s'accorde à dire que c'est un applicatif laborieux ; nos collègues demandent quand celui-ci pourra faire l'objet d'une refonte le rendant plus ergonomique et intuitif ?

Il nous a été répondu que tant que les bases ne sont pas « fusionnables », on ne pourra malheureusement rien faire (cf la longue mésaventure des SPF...).

Par ailleurs, les locaux actuellement utilisés pour recevoir nos 7 collègues de la trésorerie amendes sont trop exigus.

Une proposition d'être déployés en 2 sous-équipes sur le RDC (accueil) + le 1<sup>er</sup> étage du CDF Vaillant, a été faite aux agents via leur chef de service, au début de l'été.

Dès que les agents auront signifié leur accord cette proposition pourra être mise en œuvre.

## **5. Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :**

Christophe DURAIN précise : « On note que l'arrivée de nouveaux agents a permis une nette amélioration du TBVS »

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** se félicite que la direction nous rejoigne (ENFIN !) sur ce point : **des effectifs mieux ajustés augmentent le bien-être au travail.**

Cependant, des efforts doivent encore être faits :

Le taux de couverture des effectifs, est annoncé à hauteur de 85 %.

En 2019, on était à 92 % ...

Soit une perte de 7 points en 3 ans !!!

On ne peut donc pas se satisfaire de ce taux de couverture.

On espère que celui-ci va progresser afin de retrouver ceux des années 2015 à 2019 !

Monsieur DURAIN indique que le TBVS ne constitue pas en soi, un outil d'alerte pour les services en difficulté.

Ceux-là sont surtout détectés par l'intervention du Médecin du Travail et des fiches de signalement.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** interroge « le nombre de fiches de signalement recensée nous semble assez peu élevé. Est-ce que nos collègues ne pratiqueraient pas l'auto-censure ? Soit par peur de l'ampleur des démarches à effectuer, soit en niant l'impact des agressions qu'ils subissent sur leur état de santé ? »

Le directeur tient à nous assurer que sur ce sujet aussi il est très attentif :

le bouton concernant la fiche de signalement a été ramenée sur la page d'accueil du site Ulysse 37, suite à la demande de **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** ;

les chefs de services sont sensibilisés ; et pour les agents, une intervention en ce sens a été faite lors de l'accueil des nouveaux au 01/09.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** demande quelle proportion de télétravail est préconisée par le Médecin du Travail ?

Christophe DURAIN n'étant pas en possession de ce chiffre ici, nous répond qu'il nous sera transmis prochainement.

Toujours au sujet du télétravail, **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** s'interroge concernant une remarque du TBVS, qui suggère que l'allocation forfaitaire (d'à peine plus de 2 €/jour), aurait favorisé la mise en place de conventions... là vraiment nous sommes dubitatifs !

## QUESTIONS DIVERSES :

➤ A l'initiative de Monsieur POURQUIER : Problème du pont naturel, notamment en MAI 2024.

Le taux de « décroché » sur la journée correspondante 2023 (12 mai 2023), était de 2 % !

Après lecture de la note de la DG qui cadre cette modalité, Thierry POURQUIER, rappelle les ambiguïtés du PONT NATUREL :

- favorise le repos des agents, et permet de s'aligner sur d'autres administrations qui sont fermées (notamment l'éducation nationale, avec la question de la garde des enfants), d'une part ;
- d'autre part, du côté des usagers, il est regrettable de ne pas pouvoir accéder aux services fiscaux, en période déclarative d'impôt sur le revenu.

Plusieurs solutions s'offrent à la direction, sur lesquelles la position des organisations syndicales, représentantes du personnel, est demandée :

- fermeture différenciée des services (c'est-à-dire, pas de pont naturel en MAI pour les SIP, le CC, le PCR et le SDIF !)

Un problème se poserait sur les sites qui accueillent 2 types de structures : SGC + SIP (Chinon, Loches, Tours) ;

OU

- pas de pont naturel pour toute la DDFIP 37 en MAI ; en laissant à chaque chef de service, la tâche délicate de gérer en interne les absences demandées pour cette date par les agents (avec une priorité pour les parents de jeunes enfants, pour palier à l'absence de scolarité).

Nous rappelons, que l'initiative des « PONTS NATURELS » a été instituée en 2010 par la DG ; que les OS, pour leur majorité n'y étaient pas favorables, car il s'agit d'imposer des jours de congés non choisis par les agents (la DG doit assurer ces ponts par le biais d'autorisations d'absence).

Ce n'est donc pas aux OS de trancher sur ce sujet !!!

Pour **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**, si le choix de la décision devait être laissé à l'initiative des chefs de services, cela serait sujet à déséquilibres entre agents d'un même service, générant un sentiment d'injustice ! Les chefs de services ont-ils été consultés ?

Le Directeur répond que : « Oui, ils ont été consultés lors d'une réunion début septembre (notamment les responsables de SIP), et ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas une décision différenciée selon les services. »

Cette question sera définitivement proposée aux votes lors du CSAL de décembre prochain.

➤ Au sein de la DDFIP 37, plusieurs « DÉFIS » sont en cours d'expérimentation (exemple au SIE de Tours on expérimente le défi « RÉUNION ») ; l'objet étant de voir comment on peut limiter le nombre des réunions, et les rendre plus efficaces.

Un retour d'expérience sera fait lorsque ces défis auront tous été réalisés ; certains portent sur l'utilisation de la messagerie, du TCHAP-NOVAE, de l'informatisation des tâches...

➤ Des réunions sont en cours de programmation dans les SGC de Joué lès Tours (programmée le 26/10), Chinon et Loches :

A Chinon et Joué-lès-Tours, il existe une situation d'intérim des chefs de service. Les fiches de poste publiées n'ont pas donné lieu à recrutement jusqu'à présent. En accord avec la centrale, de nouvelles fiches de poste seront publiées prochainement.

Ces réunions visent à discuter « métier ».

Par exemple, d'après la Direction, il semblerait que la RGP ne soit pas toujours correctement appliquée.

Ce serait donc dans un objectif d'accompagnement que ces rencontres ont été décidées. Il y aurait un besoin d'harmonisation des procédures entre les différents SGC.

➤ **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** sollicite un bilan du plan d'action relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la DDFIP 37

Christophe DURAIN indique que le délai était trop court pour apporter une réponse lors de ce CSAL ; le sujet sera porté à l'ODJ du prochain CSAL (décembre)

Il indique qu'en remplacement de Sylvie BOUTIER, c'est désormais Madame Cécile LEMOINE qui est la référente sur ce sujet pour notre département.

Le site Ulysse 37 sera mis à jour sans tarder.

### **Vos représentantes désignées pour le CSAL :**

Marie AUDEBERT & Françoise CLAURE (titulaires)

Géraldine CONEJERO & Laurence PEZIERE (suppléantes)